

Compte-rendu de la réunion sur les SERM du jeudi 12 décembre 2024

Emmanuel Gambet – Conseil de Développement de Toulouse Métropole
Sophie Bossé – Conseil de Développement de la Métropole européenne de Lille
Bernard Hoarau – Conseil de Développement du Sicoval
Michel Sanchez – Conseil de Développement de l'Eurométropole de Metz
Antoine Perrin – Conseil de Développement de la Métropole du Grand Nancy
Jean-Claude Terrier – Conseil de Développement du Pays Voironnais
Alain Junckel – Conseil de Développement de l'agglomération Sophia Antipolis
Chloé Sabaté – Conseil de Développement de Sète Agglopôle Méditerranée
Alain Faure – Conseil de Développement de Grenoble Alpes Métropole
Sandrine Bozzetti – Conseil de Développement de l'Eurométropole de Metz
Michel Ruzand – Conseil de Développement de SMVIC (Isère)
Céline Oberlé – Conseil de Développement du Grand Clermont
Dominique Chuffart – Conseil de Développement de la Métropole de Rennes
Johanne Morandin – Conseil de Développement de SMVIC
Gaëlle Chapon – Conseil de Développement de la Métropole de Rennes
Jean-Claude Moretti – Conseil de Développement de l'Eurométropole de Metz
Rachida Larinouna
Sylvain Dexant – Conseil de Développement de Toulouse Métropole
Simon Taine – Conseil de Développement de Valenciennes Métropole
Alexia Diesnis – Conseil de Développement de l'agglomération Sophia Antipolis
Marion Fracassi – Conseil de Développement d'Estérel Côte d'Azur Agglomération
Véronique Lemonon – Conseil de Développement du Pays de Morlaix
Jacques Sicherman – Conseil de Développement de l'Eurométropole de Metz
Vincent Gros – Conseil de Développement de l'Eurométropole de Metz
Alexandra Vidal – CNCD

La réunion a porté sur les enjeux des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) et la place des Conseils de Développement (Codev) dans leur concertation et élaboration. Emmanuel Gambet, membre du Conseil de Développement de Toulouse Métropole, a introduit la session en exposant les obligations et objectifs démocratiques autour des projets SERM, notamment la lisibilité des politiques publiques et la production de confiance entre les acteurs.

Emmanuel Gambet a présenté une réflexion sur la consultation des Conseils de développement dans le cadre des SERM. Il a insisté sur l'importance d'un processus démocratique renforcé, en soulignant la nécessité de rendre les politiques publiques plus compréhensibles et de créer un débat continu entre les échéances électorales. Il a plaidé pour une implication précoce et durable des Codev, afin d'éviter une consultation limitée à des aspects secondaires ou à des projets déjà finalisés.



Emmanuel Gambet a également présenté le cadre légal et organisationnel des SERM, rappelant le rôle central de la loi LOM et des contrats opérationnels de mobilité. Il a insisté sur la nécessité d'une vision territoriale intégrée, articulant les SERM avec d'autres plans de mobilité, et la mise en place d'un outil de gouvernance collaboratif. Il a conclu sur l'importance d'un "choc d'informations" visant à mieux comprendre les besoins des usagers ferroviaires, à travers des outils d'évaluation et d'observation.

Points principaux abordés :

Cadre légal et démocratique :

Les participants ont rappelé l'obligation légale d'associer les Codev aux projets SERM. Ils ont souligné l'importance de définir clairement les modalités de concertation entre élus, associations et citoyens, et de maintenir une continuité dans l'association des acteurs locaux tout au long des différentes phases des projets.

Expériences locales :

Alain Faure a partagé l'expérience du Conseil de Développement de Grenoble Alpes Métropole. Avant même l'annonce officielle des projets SERM, une autosaisine a permis de réfléchir à une approche globale des mobilités douces. Il a souligné l'importance de considérer le ressenti des usagers réticents et a mis en avant l'usage de supports créatifs, comme une bande dessinée, pour sensibiliser et encourager une nouvelle vision des mobilités. Une visite du Léman Express et l'audition de 15 experts ont renforcé cette réflexion, donnant lieu à la création d'un projet baptisé "Grenoble Alpes Express".

Vincent Gros a présenté l'avancée du SERM en Lorraine, insistant sur la nécessité d'une approche globale des flux de transport et d'une gouvernance adaptée. Il a également mentionné les défis liés au financement et à la hiérarchisation des projets au niveau national.

Sophie Bossé a évoqué l'expérience de la Métropole européenne de Lille, où une consultation est prévue une fois les étapes financières finalisées.

Michel Sanchez a mis en avant le besoin crucial de mieux connaître les usages et les usagers. Il a également pointé les défis techniques posés par les outils de modélisation des déplacements.

Enjeux et méthodologie :

Les participants ont insisté sur l'importance d'une consultation en amont et continue, ainsi que sur une approche globale des mobilités, dépassant les limites institutionnelles. Ils ont également relevé l'importance d'éviter un focus exclusif sur les transports ferroviaires, en incluant les mobilités douces et les besoins des territoires ruraux. Une gouvernance inclusive permettant de contractualiser les engagements des parties prenantes a été jugée essentielle.



Obstacles identifiés :

Plusieurs obstacles ont été mis en évidence, notamment les difficultés à intégrer les Codev dès les phases initiales des projets, le flou juridique concernant leur participation concrète, et les tensions autour du financement des SERM, en particulier la répartition des contributions entre les différents niveaux de collectivités.

Synthèse du sondage réalisé

Un sondage réalisé lors de la réunion a montré que 22 % des participants se sentent très à l'aise avec le sujet, 39 % moyennement, et 39 % pas du tout. Par ailleurs, 74 % connaissent un projet SERM sur leur territoire, tandis que 26 % ne le savent pas. Enfin, seulement 9 % des Codev sont actuellement associés aux projets, alors que 32 % prévoient une association future.

Propositions d'amélioration :

Les participants ont formulé plusieurs recommandations, notamment la clarification des modalités de concertation des Codev, la valorisation des retours d'expériences locaux, et le développement de supports participatifs et pédagogiques pour sensibiliser le public.

Conclusion

La réunion a mis en évidence la richesse des expériences locales mais aussi les lacunes dans l'implication des acteurs non institutionnels, comme les Codev. Une action collective est nécessaire pour formaliser leur place dans les projets SERM.

Actions à entreprendre

- Rédiger une note collective à destination du Ministère et de la Société des Grands Projets.
- Rencontrer la Société des Grands Projets
- Organiser une réunion après les [journées nationales des mobilités du quotidien](#), organisées à Annemasse les 6 et 7 février prochains. Cet événement, premier événement national sur les SERM, rassemblera 500 acteurs engagés sur ces projets décisifs, à un moment-clé de leur élaboration.

